



Plénière PEPS
Le 18 novembre 2020

Introduction

9h00 – 9h15

1. Le passage au paiement prospectif au 1^{er} janvier 2021

Rappels et prérequis pour la bascule *9h15 – 09h50*

Calendrier de versement de la rémunération *09h50 – 10h30*

Rétroplanning de la montée en charge de la bascule *10h30 – 10h45*

2. Feuille de route 2021 : les évolutions de PEPS et de son modèle économique

Les prochains travaux en lien avec le modèle PEPS *10h45 – 11h00*

Focus sur les travaux du modèle MG/IDEL *11h00 – 11h15*

Focus sur les travaux qualité *11h15 – 11h30*

3. Modalités d'accompagnement par sous-groupe et évaluation

11h30 – 11h45

4. Les évolutions du cahier des charges

11h45 – 11h55

Conclusion

11h55 – 12h00



01

**Le passage au paiement
prospectif au 1^{er} janvier
2021**

01

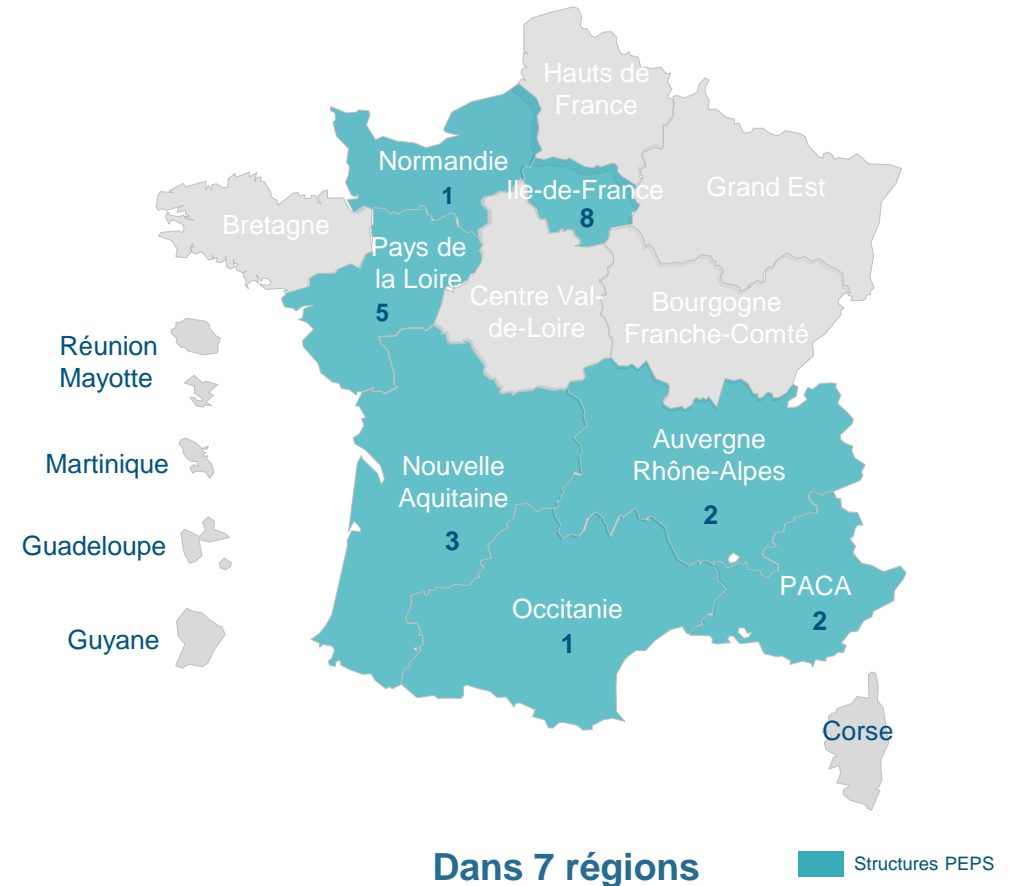
Le passage au paiement prospectif au 1^{er} janvier 2021

1.1 Rappels et prérequis pour la bascule

Le projet PEPS

Des équipes pluri-professionnelles exerçant en centres de santé et maisons de santé pluriprofessionnelles

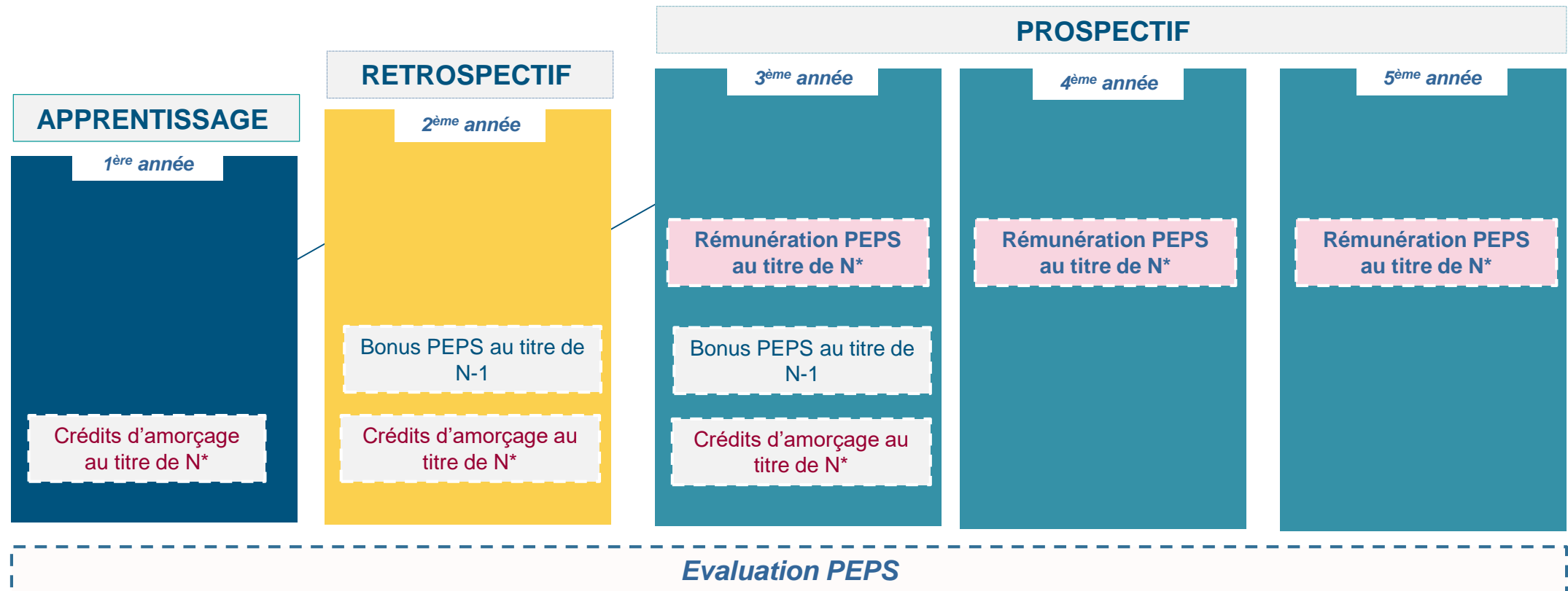
- Des structures qui ont rejoint le projet en 2019 et qui ont participé à la co-construction du cahier des charges
- Des structures qui ont rejoint le projet en 2020
- Des bascules progressives



Bascule au 1^{er} janvier 2021 : Association Santé Communautaire en Chantier ; Pôle de Santé des Allymes ; Pôle santé du Thouarsais ; SCP Maison Médicale de Châtillon sur Thouet ; MSP Caduceus ; Centre National de Santé Richerand ; CDS municipaux Nanterre ; CDS municipaux Gennevilliers ; CDS Municipaux Malakoff ; CDS Medico-dentaire Salvador ; CDS municipaux Champigny Sur Marne ; CDS Communal Simone Veil ; SISA Collectif Santé ; CDS Participatif Le Château En Santé ; CDS ACSBE La Place Santé.

Un projet d'expérimentation jalonné sur 5 ans

L'expérimentation se déroule en 3 phases en application du cahier des charges annexé à l'arrêté du 19 juin 2019, modifié le 7 janvier 2020. Ces phases ont pour finalité la mise en place progressive du paiement forfaitaire prospectif substitutif à l'acte.



*N = année en cours

CHANTIERS A COUVRIR POUR LA BASCULE

Pour certaines équipes, le paiement en prospectif aura lieu à partir du 1er janvier 2021.

Deux chantiers majeurs à sécuriser pour préparer cette bascule.

CONVENTIONS

Signature des conventions entre les équipes et l'Assurance Maladie pour recevoir les différents financements PEPS :

- Le bonus PEPS au titre de la phase 2 de l'expérimentation
=> signature de la convention d'ici fin novembre 2020.
- La rémunération PEPS au titre de la première année de la phase 3 de l'expérimentation
=> Pour 2021 signature de la convention à partir de décembre 2020.

SI ET CIRCUIT DE DONNEES

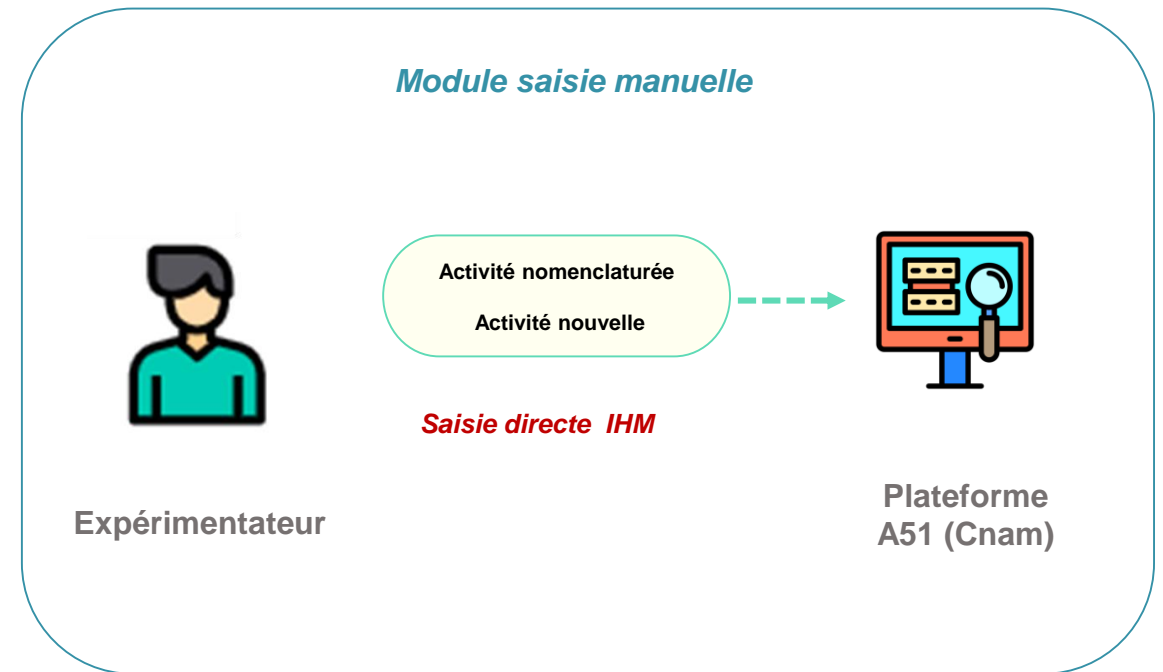
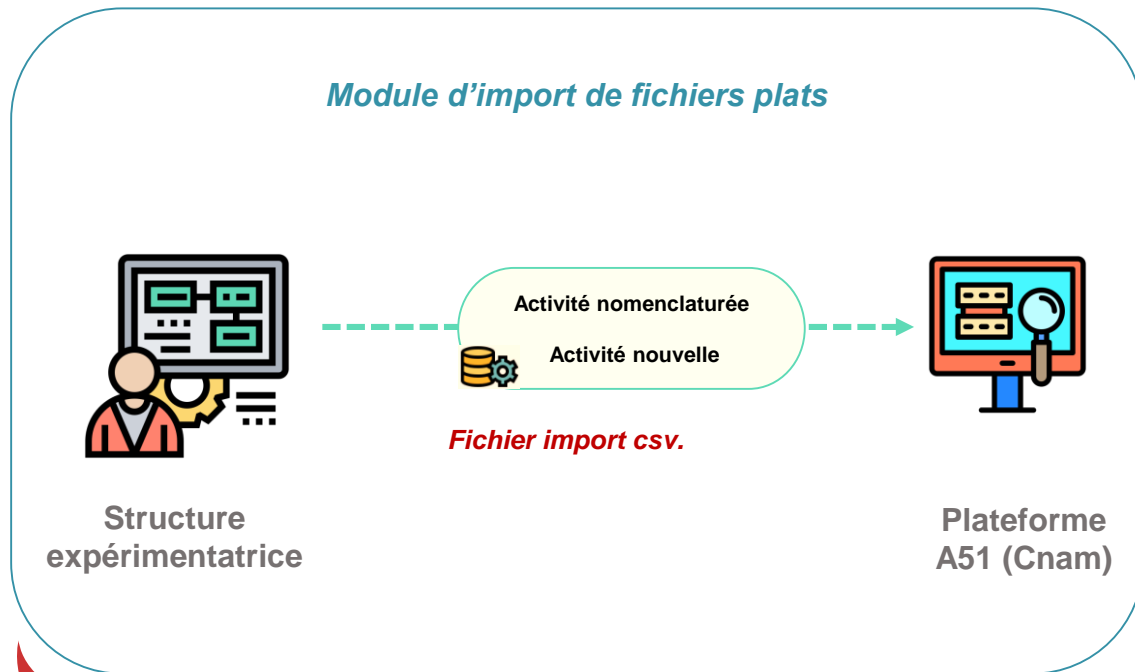
Développements et tests SI, pour procéder à la remontée des données PEPS – activité nouvelle et activité nomenclaturée :

- Les actes qui sont substitués par le forfait PEPS (périmètre PEPS) ne pourront plus être facturés via les systèmes de facturation de droit commun.
- Ces actes devront être remontés auprès de l'Assurance Maladie à des fins de calcul de la rémunération.
- La remontée d'activité nouvelle sera utilisée dans le cadre de l'évaluation du projet.

CHANTIER A COUVRIR POUR LA BASCULE : LE SI (1/2)

Mise en œuvre du chantier SI

Dans le cadre de la remontée des données PEPS – activité nouvelle et activité nomenclaturée – deux systèmes de recueil de données sont développés sous la plateforme A51.



Des normes d'échange relatives à l'import d'activité nomenclaturée et import d'activité nouvelle ont été transmises aux équipes fin septembre 2020.

L'import de fichiers plats : une montée en charge en deux temps

✓ Première phase test : remontée de fichiers extraits du SI des expérimentateurs

Vérification du respect de la norme d'échange : structure, exhaustivité des données, format des données

- Nombre de remontées : au minimum 2 (selon résultat des tests) à partir de début février 2021
- Fichiers anonymisés (NIR, NOMS fictifs)
- Une porte d'entrée unique au niveau de la Cnam : un transfert de fichiers par une application sécurisée.

✓ Deuxième phase : dépôt de fichiers sous la plateforme A51

Import de fichier sur la base réelle

- Connexion plateforme via code projet A51 et comptes utilisateurs
- Fichiers non anonymisés
- A partir de mars 2021

01

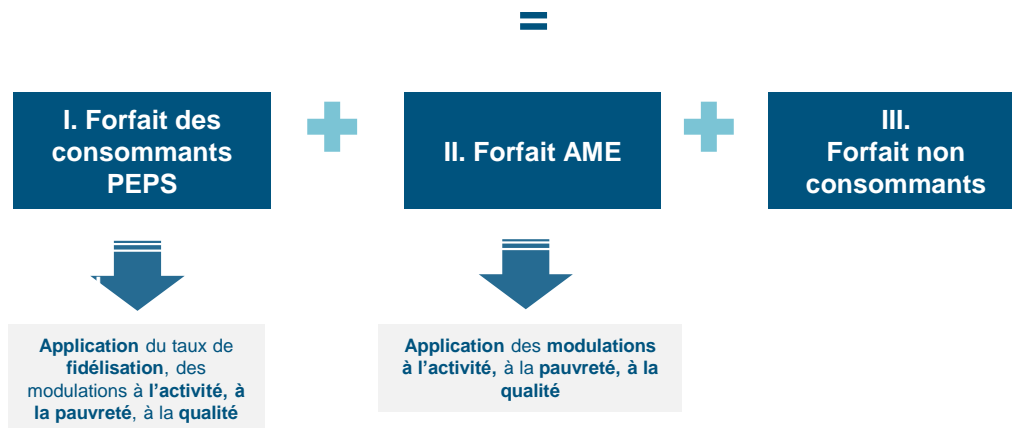
Le passage au paiement prospectif au 1^{er} janvier 2021

1.2 Calendrier de versement de la rémunération

PRINCIPES CLES DE LA REMUNERATION PEPS VERSEE AU TITRE DE 2021 (1/3)

La rémunération PEPS au titre de 2021 constitue le financement du paiement substitutif à l'acte et sera versée de façon échelonnée.

Montant de la rémunération PEPS au titre de 2021



Selon type de patientèle, montant de la rémunération PEPS

Pour les équipes sur patientèle totale, rémunération PEPS = I + II + III

Pour les équipes sur patientèle âgée, rémunération PEPS = I + III

Pour les équipes sur patientèle diabétique, rémunération PEPS = I

Versements échelonnés

4 avances trimestrielles

1 solde pour régulariser



Régularisation = montant total de la rémunération PEPS 2021 – avances déjà versées au titre de la rémunération 2021

Nota bene : en complément de la rémunération PEPS au titre de 2021, seront versés :

- le montant du bonus PEPS au titre de 2020
- des crédits d'amorçage le cas échéant.

PRINCIPES CLES DE LA REMUNERATION PEPS VERSEE AU TITRE DE 2021 (2/3)

1. PATIENTELE MT

La rémunération PEPS 2021 définitive est calculée sur la base de la **patientèle MT observée au 31.12.2021**.

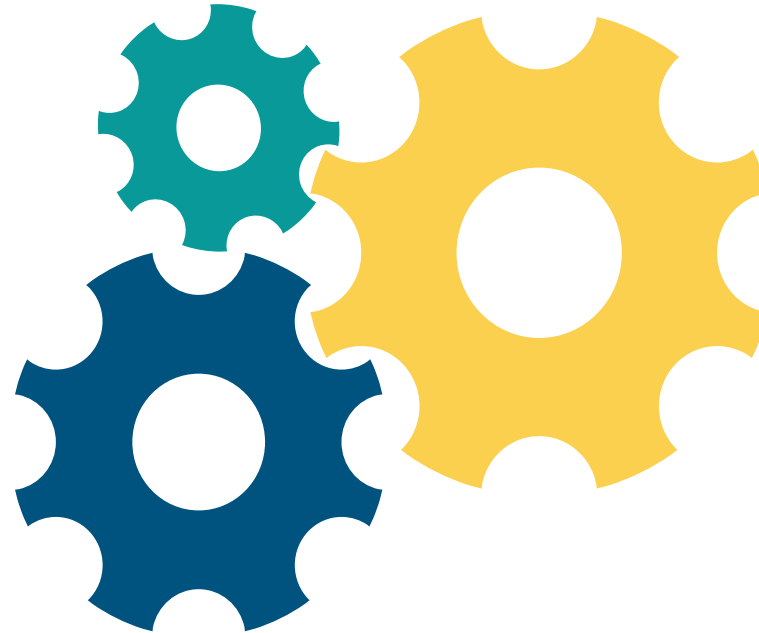
Remarque :

La patientèle MT PEPS du 31.12.2021 ne sera connue qu'au premier trimestre de l'année 2022 (décalage de 3 mois dans les données de liquidation de l'Assurance Maladie).

2. AVANCES ET SOLDE

La rémunération PEPS 2021 est versée en 5 fois : 4 **avances** et un **solde**.

Le solde permet de régulariser le montant restant à verser une fois connue la patientèle MT PEPS réelle observée au 31.12.2021 et les résultats à la qualité.



3. MODELE PEPS

La rémunération PEPS au titre de 2021 est calculée en fonction de **l'actualisation du modèle** : mise à jour des forfaits bruts nationaux ; travaux sur les composantes structurelles du modèle (modulation activité, AME...)

Remarques :

- *Les paramètres du modèle sont actualisés chaque année pour disposer de forfaits les plus justes, calés sur la consommation de soins nationale observée la plus récente.*
- *Pour la rémunération PEPS au titre de 2021, il sera statué de la mise à jour des coefficients de régression uniquement après avoir pu analyser l'impact de la COVID-19. Si l'impact observé est négatif, les coefficients de régression actuels seront conservés (modèle déposé en juin 2020 par la Cnam et calculé sur un historique de données de consommation de soins 2019).*

4. ENTREES ET SORTIES PS

Les entrées et sorties de PS au cours de l'année 2021 (cas d'un nouvel embauché sans patientèle préalable / cas d'un PS non remplacé) sont prises en compte pour réajuster le montant des avances.

PRINCIPES CLES DE LA REMUNERATION PEPS VERSEE AU TITRE DE 2021 (3/3)

Prise en compte d'un nouveau PS – cas d'un nouvel embauché, sans patientèle préalable

CONSTAT

La patientèle de ce nouveau professionnel de santé médecin généraliste n'est pas connue initialement.

PROPOSITION

Il est fait l'hypothèse d'une montée en charge progressive de la patientèle MT de ce PS.

La patientèle annuelle de ce nouveau PS est évaluée à priori par l'équipe expérimentatrice.

Un forfait fixe par patient est appliqué à cette patientèle en l'attente de pouvoir constater la patientèle réelle du PS au 31.12.2021.

Impact sur la rémunération 2021

► Dans un premier temps, à l'entrée du PS, ajustement des versements à partir du montant forfaitaire calculé sur le nombre hypothétique de patients MT et au prorata de l'entrée de ce nouveau PS au cours de l'année.

► Dans un second temps, lors de la régularisation, la patientèle MT réelle du PS est prise en compte et agrégée à celle de l'équipe.



ECHEANCIER DE PAIEMENT DE LA REMUNERATION PEPS AU TITRE DE 2021

Echéancier et détail des versements

	01/21	04/21	07/21	10/21	01/22	07/22
Rémunération PEPS au titre de 2021	<p>★ 1er versement deuxième quinzaine janvier</p>	<p>★ 2^{em} versement 15.04</p>	<p>★ 3^{em} versement 15.07</p>	<p>★ 4^{em} versement 15.10</p>		<p>★ 5^{em} versement 15.07</p>
	T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021	SOLDE REGULARISATION	
Composante des versements :	<ul style="list-style-type: none"> • Patientèle MT 31.12.2019 • Modèle non actualisé (modèle déposé juin 2020) • Hors composante qualité du modèle PEPS 		<ul style="list-style-type: none"> • Patientèle MT 31.12.2020 • Modèle actualisé (modèle déposé juin 2021) • Hors composante qualité du modèle PEPS <p><i>* Pour le calcul des coefficients de régression du modèle, l'historique de consommation de soins 2019 sera peut être conservé si les données de l'année 2020 sont non exploitables à cause de la covid-19.</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Patientèle 31.12.2021 • Modèle actualisé (modèle déposé juin 2021) • Composante qualité du modèle PEPS 	

Rémunération PEPS 2021 = 1^{er} versement + 2^{ème} versement + 3^{ème} versement + 4^{ème} versement + solde

Cas pratique n°1 : calendrier de versement

Exemple fictif :

Cas d'une structure partant sur la patientèle totale

Nombre de professionnels de santé substituant leurs actes : 5 médecins généralistes et 2 infirmiers

CAS : sans entrée de nouveau PS

1- Calcul des 1^{er} et 2^{ème} versements

Rémunération PEPS simulée sur la base de la patientèle du 31.12.2019 et du modèle de rémunération déposé en juillet 2020 = 300 000K€ par an, soit un montant trimestriel de 75 000€.

2- Calcul des 3^{ème} et 4^{ème} versements :

Au cours de l'année 2021, le modèle PEPS est réactualisé et la patientèle PEPS ré-évaluée sur la patientèle du 31.12.2020.

Nouveau montant simulé de rémunération annuelle = 360 000€, soit un montant trimestriel de 90 000€.

3- Calcul du solde

Au cours du premier semestre de l'année 2022, la Cnam calcule le score qualité de l'équipe et récupère les données de patientèle du 31.12.2021.

Montant calculé de rémunération annuelle = 380 000 €, solde un solde à verser de 20 000€

	Jan. 2021	Avr. 2021	Juil. 2021	Oct. 2021	Juil.2022
Montants à verser en €	75 000€	75 000€	105 000€	105 000€	20 000€
Détail calcul	300 000/4	300 000/4	360 000/4 + (90 000 - 75 000)	360 000/4 + (90 000 - 75 000)	380 000 - 360 000
	Rémunération PEPS 2021 =				380 000 €

Cas pratique n°2 : calendrier de versement

Exemple fictif :

Cas d'une structure partant sur la patientèle totale

Nombre de professionnels de santé substituant leurs actes : 5 médecins généralistes et 2 infirmiers

CAS : avec entrée de nouveau PS

1- Calcul des 1^{er} et 2^{ème} versements

Rémunération PEPS simulée sur la base de la patientèle du 31.12.2019 et du modèle de rémunération déposé en juillet 2020 = 300 000K€ par an, soit un montant trimestriel de 75 000€

2- Calcul des 3^{ème} et 4^{ème} versements :

Au cours de l'année 2021, le modèle PEPS est réactualisé et la patientèle PEPS ré-évaluée sur la patientèle du 31.12.2020.

Nouveau montant simulé de rémunération annuelle = 360 000€, soit un montant trimestriel de 90 000€.

3- Entrée d'un nouveau PS médecin généraliste en avril 2021

Patientèle hypothétique de ce nouveau PS : 200 patients à l'année.

Application d'un forfait annuel moyen par patient de 70€* au prorata de la date d'entrée du PS, soit 3 500 €** en plus sur les avances d'avril, juillet et octobre.

*70€ forfait fictif

** $70 \times 200 \times (3/12) = 3\,500\text{€}$

4- Calcul du solde

Au cours du premier semestre de l'année 2022, la Cnam calcule le score qualité de l'équipe et récupère les données de patientèle du 31.12.2021 (pour l'ensemble des PS dont le nouvel arrivant)

Montant calculé de rémunération annuelle = 390 000 €, soit un solde à verser de 19 500€

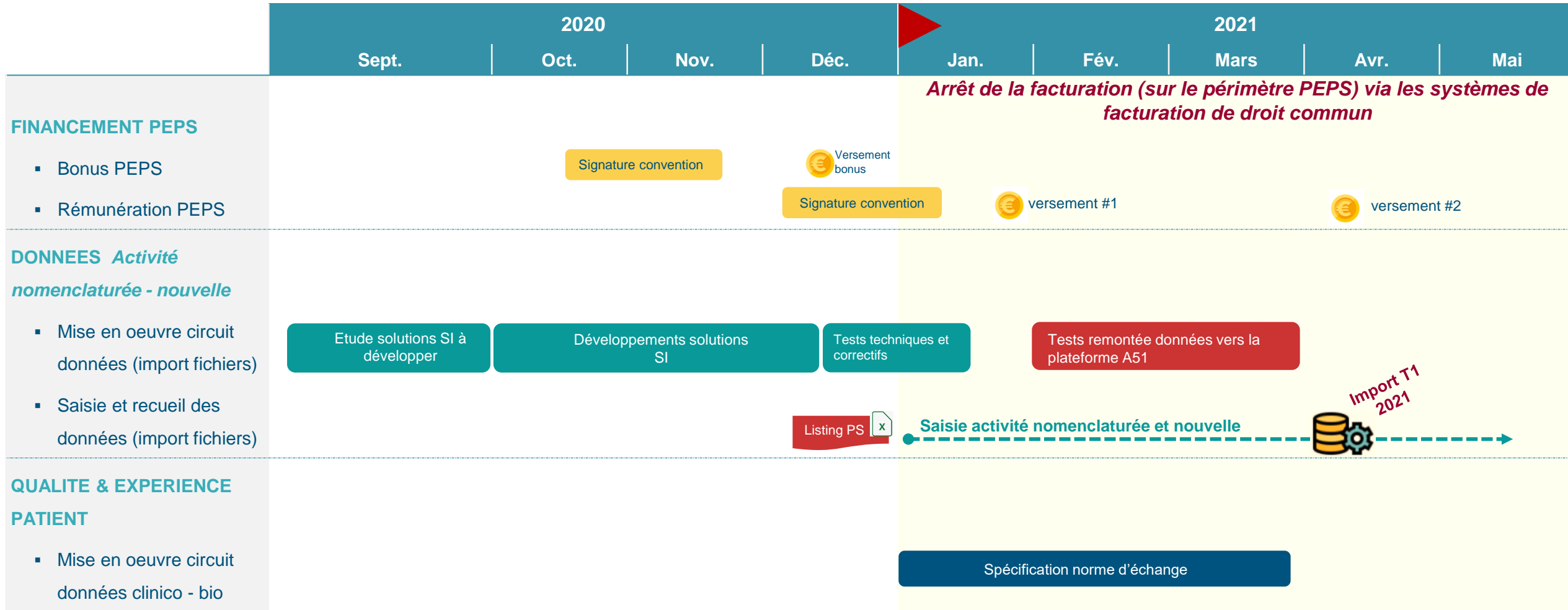
	Jan. 2021	Avr. 2021	Juil. 2021	Oct. 2021	Juil.2022
Montants à verser en €	75 000€	78 500€	108 500 €	108 500 €	19 500 €
Détail calcul	$300\,000/4$	$300\,000/4 + 3\,500$	$360\,000/4 + (90\,000 - 75\,000) + 3\,500$	$360\,000/4 + (90\,000 - 75\,000) + 3\,500$	$390\,000 - (360\,000 + 3500 \times 3)$
Rémunération PEPS 2021 =					390 000 €

01

Le passage au paiement prospectif au 1^{er} janvier 2021

1.2 Rétroplanning de la montée en charge de la bascule

RETROPLANNING MONTEE EN CHARGE DE LA BASCULE



02

Feuille de route 2021 : les évolutions de PEPS et de son modèle économique

02

Feuille de route 2021 : les évolutions de PEPS et de son modèle économique

2.1 Les prochains travaux en lien avec le modèle PEPS

LES PROCHAINS TRAVAUX EN LIEN AVEC LE MODELE PEPS



Travaux

Le modèle MG /IDEL

(équipes partant sur le forfait MG/IDEL - personnes âgées)

Les travaux sur la modulation à l'activité

Les travaux sur les AME

Les travaux sur la qualité

Le livret pédagogique à destination des PS



Objectifs

- ✓ Créer un nouveau modèle de rémunération infirmier pour les équipes disposant d'IDEL libérales
- ✓ Proposer une modulation à l'activité prenant en compte le type de patientèle
- ✓ Proposer un financement AME prenant en compte les spécificités des équipes sur leur patientèle AME
- ✓ Fournir aux équipes PEPS une estimation de leur score qualité
- ✓ Fournir aux équipes PEPS un livret pédagogique qui permette d'expliquer le modèle PEPS aux professionnels de santé

02

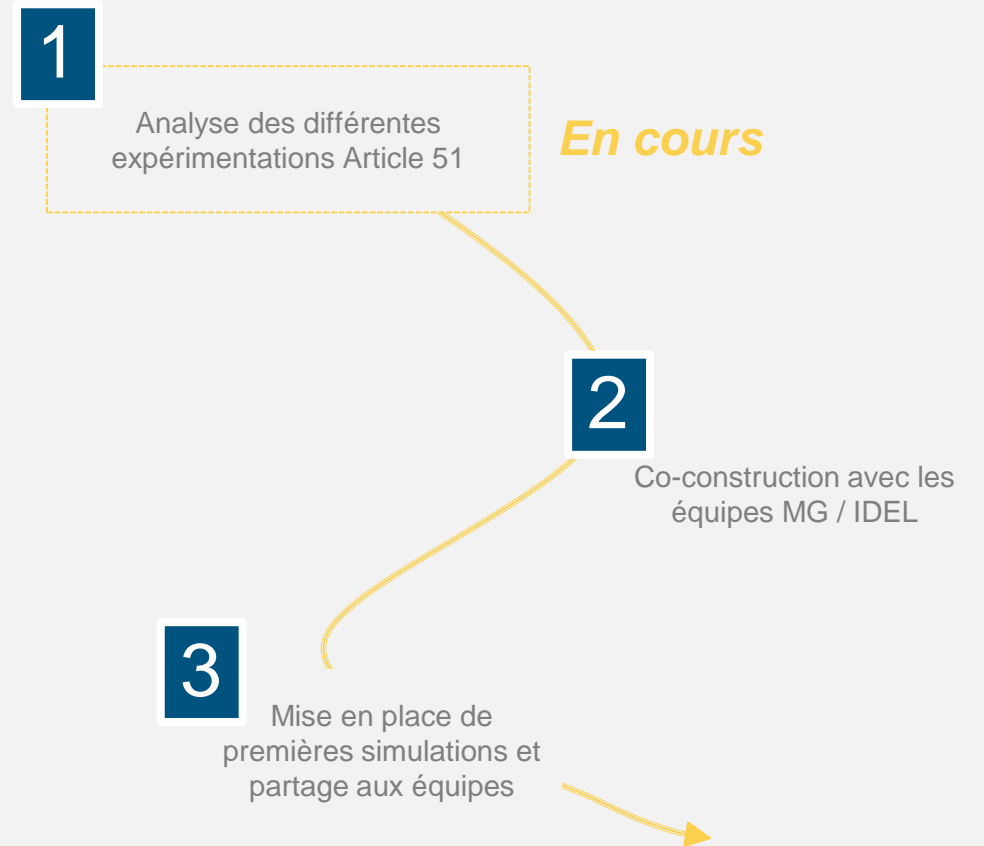
Feuille de route 2021 : les évolutions de PEPS et de son modèle économique

2.2 Focus sur les travaux du modèle MG/IDEL

Le modèle MG / IDEL est perfectible pour mieux intégrer les pratiques individuelles et parfois divergentes des professionnels de santé des équipes.

- ✓ La forfaitisation des actes selon les pathologies et les âges n'est pas adaptée pour la rémunération des infirmiers libéraux.
- ✓ Les travaux sur le modèle MG/IDEL ont pour objectif d'améliorer la valeur prédictive des forfaits des patients ayant consommé des actes IDE PEPS.

Travaux à réaliser en 2021



02

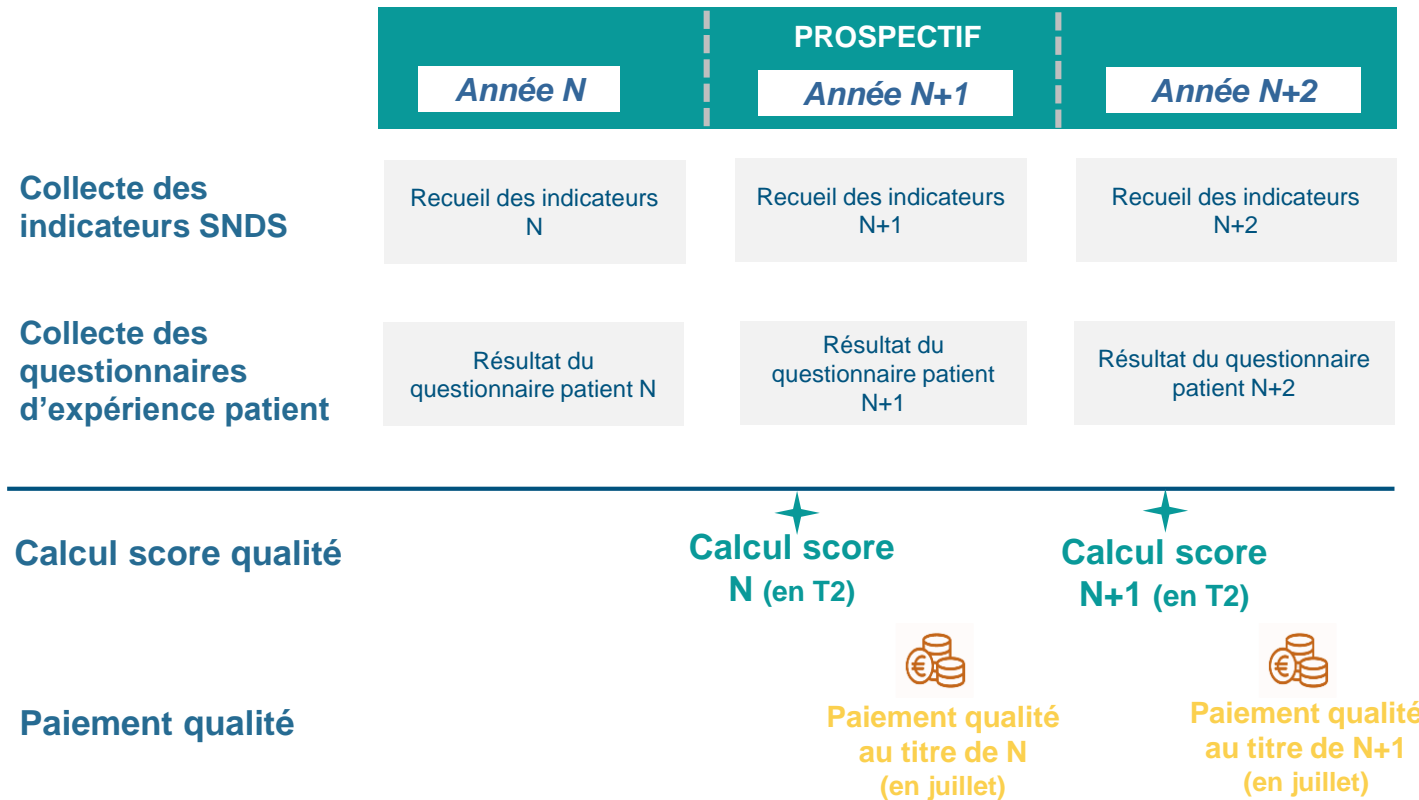
Feuille de route 2021 : les évolutions de PEPS et de son modèle économique

2.3 Focus sur les travaux qualité

MISE EN ŒUVRE DE LA QUALITE EN PHASE PROSPECTIVE

La composante qualité du modèle de rémunération PEPS correspond à **un score de qualité globale** issu du résultat d'**indicateurs de qualité et d'expérience patient** qui **module la rémunération**.

Le score de qualité global est **calculé annuellement** par équipe en année N+1 sur la base des notations des indicateurs obtenues au titre de l'année N.



Au cours de la phase 3, la rémunération PEPS est modulée en fonction des résultats à la qualité de chaque année : indicateurs qualité SNDS et expérience patient (et indicateurs clinico - biologiques pour la patientèle diabétique)

Et calcul du score et paiement au titre de N+2 en N+3

Les prochains travaux à engager sur la part qualité du modèle PEPS en vue du premier paiement du score qualité

1° INDICATEURS SNDS ET ESTIMATION DU SCORE

Achever le calcul des indicateurs SNDS : à ce jour 4 indicateurs ne sont pas encore aboutis (méthode de calcul à établir, fiche technique à écrire)

Une fois l'ensemble des indicateurs stabilisés, procéder à l'estimation du score qualité indicateurs SNDS de chacune des équipes (base 2020).

2° QUESTIONNAIRE PATIENTS

Prise en compte de l'expérience patient : poursuite des travaux du groupe de travail avec les expérimentateurs.

3° PROCESSUS CIBLE REMONTEE INDICATEURS CLINICO BIO

Définir le processus cible de remontée des indicateurs clinico-bio (définition du processus cible – rédaction de la norme d'échange – développements Plateforme A51 module qualité)

03

Modalités d'accompagnement par sous-groupe et évaluation

Thématiques d'accompagnement en 2021 selon mon profil de structure



Je suis un **centre de santé**, je travaille avec l'EPN sur

le recueil d'activité nouvelle

...

Et si j'ai rejoint le projet SEC participative, je travaille à l'articulation du projet avec PEPS



Je suis une **maison de santé (avec des IDE salariées)**, je travaille avec l'EPN sur

le partage de la rémunération entre médecins

la prise en compte des IDE Asalée et des IPA salariées

...



Je suis une **maison de santé (avec des IDEL)** je travaille avec l'EPN sur

le modèle MG / IDEL

le partage de la rémunération entre médecins et IDEL

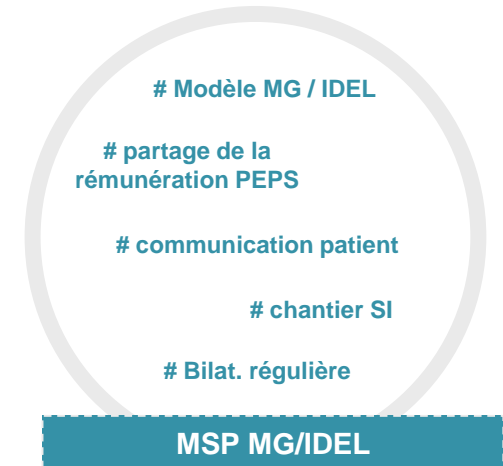
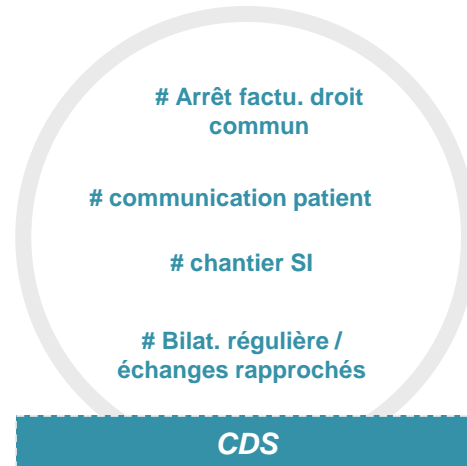
...

Si ma bascule a lieu au 1^{er} janvier 2021, alors ...

- ▶ Je sécurise ma bascule en échangeant régulièrement avec l'EPN et l'ANAP : j'ai une bilatérale régulière et rapprochée avec l'équipe nationale.
- ▶ Je remonte mes alertes auprès de l'EPN par mail si nécessaire.
- ▶ A partir du 1^{er} janvier 2021, j'arrête de facturer via les systèmes de facturation de droit commun sur le périmètre des actes PEPS et de la patientèle MT PEPS.



Quel est mon sous-groupe ?



Démarches qualitatives et l'analyse de la co-construction

- Histoire des dispositifs expérimentaux PEPS et IPEP
- Analyse de la co-construction
- Analyse de la sélection des premiers sites/équipes/groupements

Restitution aux expérimentateurs :
1^{er} trimestre 2021

Démarches quantitatives et enquête auprès des équipes

- Enquête principale répétée : 1^{er} trimestre 2021
- Enquête thématique spécifique et ponctuelle

A partir du 1^{er} trimestre 2021

Démarches quantitatives et recueil des données d'activité

Des enjeux multiples en matière d'évaluation

- mesures des impacts attendus ou non ;
- complexité et diversité de la mise en œuvre ;
- reproductibilité, extension/généralisation

Analyses des effets attendus sur l'activité des PS de l'équipe cœur des incitations PEPS

- forfait : activité (nature, volume, structure), risque, adressage
- collectif : complémentarité et substitution, passager clandestin)

Nécessité d'un recueil fin du contenu de l'activité

Conséquence d'une approche par bénéficiaire/PS vs en intention de traitée

Démarches réglementaire et juridique

04

**Les évolutions du cahier
des charges**



Cahier des charges PEPS

Version 2019 à faire évoluer et qui sera partagée aux expérimentateurs

Proratisation de la patientèle MT dans le forfait selon la date de déclaration du médecin traitant par le patient.

Entrée et sortie des professionnels de santé

Mise à jour de la liste des expérimentateurs

Modulation à l'activité

Merci de votre
participation !